

UNALCI – France -Inondations

Assemblée Générale du 4 avril 2015

Au 177 rue de Charonne à Paris

Après décompte des associations présentes ou représentées, le quorum étant atteint l'Assemblée Générale peut avoir lieu.

Il est procédé à l'élection du Président de séance : André DELRIEU.

L'ordre du jour proposé est approuvé.

1- Présentation du rapport d'activité pour l'année 2014

Le rapport d'activité écrit a été transmis à toutes les associations adhérentes avec la convocation.

Les différents points de ce rapport sont exposés par des membres du Conseil d'Administration qui sont particulièrement impliqués dans les actions décrites (tous les éléments détaillés ont déjà été transmis : s'y reporter)

- **Odile MEREL pour les Informations sur les dispositions nouvelles introduites par la loi MAPAM**
- **Annie AVENARD pour la participation à la CMI nationale , à la commission inondations – Plan Loire et à différents colloques**
Elle souligne le fait que les remarques faites par nos représentants sont vraiment prises en compte. Elle suggère que les associations concernées par les PAPI examinés fassent connaître leurs préoccupations aux représentants de l'UNALCI.
- **Michèle FIQUEMONT rappelle les étapes de la mise en oeuvre de la directive européenne**
Elle attire particulièrement l'attention sur l'importance de répondre dans les délais aux consultations sur les Plans de Gestion des Risques Inondations dans les différents bassins hydrographiques.
- **Christian SANCHIDRIAN expose le suivi de la situation à la Faute sur Mer**
Il exprime l'effet positif sur les sinistrés de la présence de l'UNALCI à leurs côtés lors du procès en septembre et octobre 2014.
- **André DELRIEU rapporte les remarques faites avec Pierre LECLERC sur le terrain après les inondations à Lamalou les bains et Saint Laurent le Minier**
Il souligne le caractère violent et incontrôlable de ces inondations
- **Christine Watel apporte son témoignage sur la situation au Pradet et dans le Var**
Le problème de l'urbanisation en zone inondable y est particulièrement aigu
- **Françoise PITON fait le point sur notre collaboration avec l'AFPCN**
Il apparaît que les centres d'intérêt de l'AFPCN sont souvent assez éloignés des préoccupations des sinistrés sur le terrain et que, à cet égard, des échanges peuvent être utiles entre AFPCN et UNALCI.
Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

2- Présentation du rapport financier par Odile MEREL

Odile Mérel fait part d'une correction d'importance : elle a par erreur classé certaines sommes estimées aux actions sur le terrain dans les charges exceptionnelles. Elle soumet à l'assemblée générale le compte de résultat et le budget prévisionnel corrigés en fonction de cette erreur.

COMPTE DE RÉSULTAT ANNÉE 2014

CHARGES			PRODUITS		
60	ACHATS	165,47	74	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	
	Fournitures	165,47		Ministère de l'écologie et du développement durable	10 000,00
61	ACHATS SERVICES EXTÉRIEURS	1 317,43	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
	Assurances	109,84		Cotisations	560,00
	Locations salles	772,00			
	Site internet	22,79			
	Expertise comptable	412,80			
62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	9 442,75	76	PRODUITS FINANCIERS	
	Publications, Publicité, photocopies	240,25		Intérêts financiers	142,08
	Déplacements pour réunions internes	5 337,34			
	Frais postaux	284,47			
	Participation colloques et missions diverses	1 930,88			
	Conduite des actions sur le terrain	1 649,81			
63	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50,00			
	Cotisations/Adhésions associations	50,00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	60,00			
	Réajustement des cotisations (retour)	60,00			
	TOTAL DES CHARGES 2014	11 035,65		TOTAL DES PRODUITS 2014	10 702,08
	dépense d'investissement	1 116,00		Solde débiteur (insuffisance de l'exercice)	- 333,57
		12 151,65			

UNALCI FRANCE INONDATIONS - BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2015 voté par l'assemblée générale

60	ACHATS		74	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	
	Fournitures	450		Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	10 000
61	ACHATS SERVICES EXTERIEURS		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
	Assurances	120		Cotisations	600
	Locations salles	1 000			
	Site internet	20			
	Expertise comptable	420			
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		76	PRODUITS FINANCIERS	
	Publications, Publicité, photocopies	300		Intérêts financiers	150
	Déplacements, pour réunions et missions	6 000			
	Réception	200			
	Frais postaux	300			
	Frais liés aux actions sur le terrain	2 800			
63	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		78	REPRISE SUR PROVISIONS	
	Cotisations/Adhésions associations	100			1 160
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200			
	TOTAL DES CHARGES	11 910		TOTAL DES PRODUITS	11 910
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES					
86	Emplois des contributions volontaires	35 000	87	Contributions volontaires en nature	35 000
	TOTAL	46 910		TOTAL	48 070

Dans la discussion, il est suggéré de dégager le surplus très provisoire qui se trouve sur le compte courant pour le placer sur le compte épargne. Il est également demandé les raisons d'un recours à un cabinet d'expertise. Cette pratique n'est pas une obligation vu notre budget et le montant de notre subvention, mais elle est liée à l'histoire de l'UNALCI : le recours à des commissaires aux comptes membres d'associations non membres du CA et désignés par l'assemblée générale n'était plus possible sans entraîner des frais de déplacement importants (ou l'envoi d'un dossier volumineux avec pièces importantes). Dès lors il a été passé un contrat avec un cabinet d'expertise proche du domicile du trésorier.

Le rapport financier et les documents chiffrés corrigés sont approuvés à l'unanimité.

3- Election du Conseil d'Administration pour 2015

Nos statuts dans leur article 5 stipulent : « L'Union est administrée par un Conseil composé au maximum de **vingt-quatre membres** titulaires et éventuellement 24 membres suppléants..... Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour **trois ans** »

Le Conseil d'Administration élu en 2014 a la composition suivante :

Nom et Prénom	Date d'élection	Situation en 2015
Annie AVENARD	2012	Rééligible
André DELRIEU	2012	Rééligible
Pierre DEMONCHY	2013	
Michèle FIQUEMONT	2013	
Pierre LECLERC	2014	
Roger LECOZ	2012	Rééligible
Gismond LEFEBVRE	2013	
Odile MEREL	2014	
Marc PIEDNOEL	2014	
Françoise PITON	2014	
Christian SANCHIDRIAN	2014	
Dominique VIALA	2013	
Christine WATEL	2014	

Madame Eliane JARTOUX est candidate au Conseil d'Administration

Annie AVENARD André DELREU Roger LECOZ Eliane JARTOUX sont élus à l'unanimité

4- Exposé de Christian SANCHIDRIAN (association AVIF)

Connaissance, prévention et gestion des risques littoraux : des progrès indéniables

A partir de l'exemple de La Faute sur mer l'exposé fait le point sur :

- Les ouvrages de protection qui ont été améliorés mais qui sont encore perfectibles et dont l'entretien et la surveillance doivent être assurés.
- Les outils de prévention qui doivent se compléter : PPRI- PAPI- PCS bien structuré
- L'aménagement du territoire avec un équilibre difficile à trouver entre la prévention des risques et le dynamisme économique

Pour mieux gérer il faut décloisonner les structures de décision et permettre l'intégration de l'expérience vécue des populations notamment par une véritable concertation avec les associations qui les représentent. Les décisions ne peuvent être prises seulement en fonction des intérêts à court terme mais en tenant compte des évolutions à long terme concernant le climat et le trait de côte. (Voir annexe 1)

5- Exposé de Louis REYMONDON (association VIVA)

Du local au global : devenir de la basse vallée de l'Argens

Faute de travaux, la situation très critique de la basse vallée de l'Argens persiste.

Dans l'immédiat des travaux urgents et prioritaires sont nécessaires pour protéger la plaine agricole et les plages mais aussi une réflexion sur l'évolution à long terme de ce territoire.

Il a été classé parmi les 5 sites d'intérêt National faisant l'objet d'un atelier national pour la protection de l'environnement.

La nécessité de la consultation des usagers bien en amont des décisions s'impose faisant émerger la notion d'une « Maitrise d'usage » venant en complément de la maîtrise d'ouvrage. (Voir annexe 2)

6- Les projets pour 2015

On évoque rapidement le thème récurrent des Plans Communaux de Sauvegarde qui semble s'imposer à travers les divers sujets abordés

Mais il reste trop peu de temps pour définir les différents thèmes à traiter

Il est décidé de reporter ce débat au prochain Conseil d'Administration

Prochain conseil d'Administration fixé au jeudi 18 juin 2015

Intervention de Monsieur Christian SANCHIDRIAN

- PRÉSENTATION
- 1 - CONNAISSANCE, PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES LITTORAUX : DES PROGRÈS INDÉNIABLES
- 2 - MAIS LE RISQUE LITTORAL DEMEURE UN SUJET QUI DÉRANGE
- 3 - IL FAUT CHERCHER A LE RÉSOUDRE PAR LE DÉCLOISONNEMENT

PRÉSENTATION :

- L'AVIF :

L'Association des Victimes des Inondations de la Faute sur mer a été créée

à la suite de la catastrophe Xynthia (en avril 2010).

C'est une association de 230 cotisants, avec un bureau très structuré et des réunions de CA mensuelles.

Elle était partie civile au procès qui vient de se dérouler aux Sables d'Olonne.

Au-delà de l'assistance aux sinistrés, le dernier objet de ses statuts a une portée large : « Faire en sorte que des enseignements soient tirés de cette catastrophe » *afin qu'un tel drame ne se reproduise pas.*

- LA FAUTE SUR MER :

C'est une commune balnéaire du Sud Vendée de 1000 habitants l'hiver, qui peut atteindre 30 000 résidents l'été.

Géographiquement il s'agit d'une presqu'île prise entre l'Océan à l'Ouest et l'estuaire du Lay à l'Est.

Ses caractéristiques, importantes en termes de risques, sont : une grande longueur, une faible largeur, de longues cuvettes à l'Est et une faible altimétrie.

1 – CONNAISSANCE, PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES LITTORAUX : DES PROGRÈS INDÉNIABLES

Notre réflexion est menée à travers l'exemple de La Faute sur mer : La Faute sur mer partait d'une situation de déni total du risque.

. LES OUVRAGES DE PROTECTION :

Le dispositif complet de digues est pratiquement terminé avec une hauteur normalisée grâce au PAPI du Lay Aval. C'est le point positif : constitution d'un ensemble d'ouvrages cohérent.

Néanmoins il faut terminer le travail : mener rapidement le chantier de la digue du Platin au Nord- Ouest et achever la mise à niveau de la digue Est.

Il faut également demeurer vigilants : entretien et surveillance des digues (s'assurer qu'on ne crée pas de points bas : passages), et faire des propositions d'amélioration (la mise en place de dispositifs de vidange sur la digue Est, pour éviter le phénomène de cuvette en cas de surverse).

. LES OUTILS DE PRÉVENTION :

Ils sont essentiels et se complètent.

Le PPRI est en place depuis 2012. Néanmoins il serait bon que Commune et Préfecture rappellent ses objectifs et ses prescriptions.

Le PAPI a été labellisé en juillet 2014. Comme dit précédemment, sa force est la cohérence d'un programme d'actions et de prévention à l'échelle du bassin versant.

Le PCS a été bien restructuré et présenté à la population en octobre 2014. Il faut à présent le faire vivre par des exercices de sécurité et des réunions de rappel.

2 – MAIS LE RISQUE LITTORAL DEMEURE UN SUJET QUI DÉRANGE :

. AU NIVEAU DES ÉLUS :

Il y a souvent conflit entre politique de prévention des risques et politique de développement économique et urbain, sur fond de forte demande balnéaire.

L'argument de la croissance revient régulièrement : pour la délivrance de permis de construire ou tout simplement pour l'implantation de nouveaux enjeux économiques dans des zones à risque.

Un exemple caricatural est l'actuel PROJET DE GOLF dans la zone déconstruite de La Faute sur Mer.

Par ailleurs, les ouvrages de protection, pièce maîtresse de la prévention des risques d'inondation, se retournent en élément pervers en créant un faux sentiment de sécurité. Or aucune digue n'est infaillible.

Enfin, la récente lettre du Président de l'Association des Maires de France au Premier Ministre veut renvoyer à l'Etat la gestion des risques d'inondation.

. AU NIVEAU DES HABITANTS :

Si les habitants ne reçoivent pas l'information de la part de leurs élus, ils demeurent en général inconscients du risque.

La mise en place d'un PPR est mal vécue au départ : zonage, crainte de dépréciation des biens, affolement devant les prescriptions...(exemple de Saint Michel en l'Herm).

Comme dit précédemment, les digues amènent un faux sentiment de sécurité.

Enfin, le risque d'érosion littorale, dont la préoccupation est récente et qui n'a pas causé de drames comme les inondations, est encore plus difficile à faire admettre à ceux qui sont menacés.

3 – IL FAUT CHERCHER À LE RÉSOUDRE PAR LE DÉCLOISONNEMENT :

Nous proposons trois axes de décroisonnement :

. LE RÔLE ACCRU DES ASSOCIATIONS :

En complément à l'Etat et aux Collectivités locales les Associations ont leur rôle à jouer en matière de prévention et de gestion des risques.

Au niveau local, elles sont tout d'abord le contrepouvoir que représente la société civile : rôle de vigies ou de garde-fou.

Proches du terrain, elles sont des boîtes à idées pragmatiques : exemples du positionnement des repères de crues à La Faute, de l'exploitation en temps réel de la surcote donnée par le marégraphe de La Faute/L'Aiguillon.

Elles sont également des acteurs de la culture du risque et de la sensibilisation.

En résumé, elles se proposent d'être des acteurs de la concertation locale sur les projets qui intéressent la collectivité, notamment en matière de risques.

Mais il faut pour cela que les élus locaux jouent le jeu d'une vraie concertation dès le départ : l'information qu'ils présentent et rabâchent a posteriori n'est pas de la concertation !

. LA PROJECTION À VINGT ANS :

Il faut sortir du raisonnement à court terme.

Les décisions de politique économique et urbaine doivent se prendre dans une perspective « à horizon ». Cette perspective doit intégrer l'évolution du climat et celle du trait de côte.

Pour cela il faut recourir aux organismes compétents (aux observatoires par exemple), en mutualisant leurs données et leurs compétences.

Donc ici c'est la connaissance qui est privilégiée à travers l'ANTICIPATION et la MUTUALISATION.

. L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES :

Il faut sortir du raisonnement à l'échelle de la commune.

La vision doit s'élargir dans le temps et l'espace, les deux perspectives se complètent.

La délivrance des permis de construire au niveau de la commune est trop restrictive. L'urbanisation doit être harmonisée à un niveau supérieur, en liaison avec les SCOT.

Ce niveau supérieur, par exemple l'intercommunalité, a une cohérence d'actions territoriales avec la compétence GEMAPI : urbanisme et prévention des inondations iraient de pair.

De toute façon on ne pourra pas toujours construire et certaines communes n'ont déjà plus de zones constructibles.

De plus ce regroupement permettrait de disposer de pôles de services Urbanisme à la compétence renforcée.

Enfin, cela va dans le sens de schémas d'aménagement de territoire cohérents, intégrant : nouvelles constructions individuelles, enjeux économiques, infrastructures et réseaux, et permettant de prendre en compte une densification urbaine raisonnée et les types d'habitat à venir.

Intervention du Dr Louis REYMONDON, secrétaire général de VIVA

Défense et Protection des sinistrés des inondations de la Basse Vallée de l'Argens

Cinq ans après la catastrophe de 2010, les sinistrés de la Basse Vallée de l'Argens restent exposés au même risque d'inondations meurtrières et dévastatrices.

En outre, faute de travaux élémentaires de réduction de la vulnérabilité de cette plaine littorale - agricole et touristique - aux inondations les plus fréquentes, voire de moindre ampleur, des dégâts importants sont encore supportés chaque année par les habitants et les acteurs économiques victimes de crues répétitives.

Face à ce péril constant, qui met en cause la capacité de l'Etat à exercer efficacement son devoir de protéger, VIVA a appris à pointer les dysfonctionnements et a combattu l'inertie administrative pour activer les leviers bloqués de l'action publique.

I. Le très court terme :

C'est à la Loi de répondre au constat local de carence des Collectivités. VIVA a donc sollicité la Représentation Nationale pour qu'une Mission Commune d'Information Parlementaire s'empare de cette problématique. Le député Georges GINESTA n'a pas su l'obtenir de l'Assemblée Nationale, c'est donc le sénateur Pierre-Yves COLLOMBAT qui a mobilisé le Sénat et rendu un Rapport circonstancié producteur de dispositions législatives nouvelles :

- Le rappel de la Directive européenne qui fixe comme cadre le "bassin versant" dans ses territoires et sa diversité,
- L'attribution de la compétence inondations aux Communautés d'agglomérations et l'obligation pour les communes qui les composent de donner pouvoir et moyens de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations à un Etablissement public unique et responsable (GEMAPI).
- Sur la base de ce principe général, contenu dans la Loi MAPTAM, les projets opérationnels peuvent être formulés, chiffrés et phasés et une "aquataxe" très modérée de solidarité territoriale de bassin peut être levée pour contribuer à leur co-financement. La Loi est votée mais non décrétée et certains maires rechignent à l'appliquer (cf. position de François BAROUIN, président de l'AMF).

Par bonheur, sous la pression permanente de VIVA, soutenue par des élus locaux et la magistrature d'influence du Préfet, le département du VAR a anticipé le processus et pris une longueur d'avance par la création consensuelle entre les 74 communes, en octobre 2014, d'un **Syndicat Mixte du Bassin de l'Argens (SMA)** immédiatement opérationnel.

Il a comme objectif de réduire la vulnérabilité aux inondations des portions de territoires inscrites aux Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI validés et révisable au gré des travaux accomplis). Il se réfère au Plan d'Actions et de Protection des Inondations (PAPI), en voie d'achèvement sous pilotage du Conseil Général du Var, dont on espère un début de concrétisation en 2018.

Mais la menace qui pèse encore ne tolère pas un si long délai, car les dégâts répétés, les pertes d'exploitation et de clientèle accumulées mettent aujourd'hui toutes les entreprises à genoux. Une autre crue achèverait de les ruiner et d'anéantir l'emploi.

Le défi est donc d'**impulser sans plus attendre une procédure d'anticipation de certains travaux inscrits au PAPI d'intention**, de les décider, co-financer et engager selon un calendrier prioritaire de nature à réduire partiellement l'ampleur du risque. Car la *Basse Vallée de l'Argens* est le grand bassin d'expansion où toutes les eaux du Bassin versant se collectent et se trouvent captives à cause d'obstacles accumulés, bien identifiés par les Agences consultées par le Conseil Général.

Ce défi est posé au SMA, Etablissement public responsable, décideur en dernier recours et délégué compétent chargé de la *maîtrise d'ouvrage*. Il est présidé par le député de Draguignan, M. Olivier AUDIBERT-TROIN et VIVA se trouve naturellement à ses côtés dans le rôle de "*maîtrise d'usage*", c'est-à-dire de consultant en amont des décisions. Car les nouveaux dispositifs législatifs et réglementaires installent peu à peu en France une pratique de "*démocratie participative*" qui ne

peut se résoudre aux “enquêtes publiques” de dernière consultation des usagers avant projets. Ceux-ci alors ne peuvent plus inverser les décisions déjà prises par les élus de la “*démocratie représentative*” et leur fonction se trouve réduite à celle d’une simple chambre d’enregistrement. Ils doivent pouvoir exprimer leurs attentes et donner leurs avis en amont du processus de décision.

Aussi estime-t-on, en *Basse Vallée de l’Argens*, que des avancées significatives ne peuvent surgir que d’un dialogue constructif, transparent et de bonne foi entre le SMA, ses élus et fonctionnaires et les instances interprofessionnelles de VIVA réunies dans son Bureau exécutif, qui est représentatif des intérêts généraux et particuliers. Ce dialogue est bien amorcé entre usagers et décideurs responsables et son succès sera la voie exemplaire d’une conception moderne, légitime et efficace de la gestion du risque d’inondation : **une GEMAPI d’avant-garde, une expérimentation anticipée, du local au global**. Et, selon la remarque de Claude MIQUEU, chargé de mission par le Ministère de l’Ecologie pour examiner sa mise en œuvre, PI prend le pas sur GEMA !

En accord avec VIVA, le Président du SMA a retenu la liste des travaux anticipés qui s’imposent pour déboucher le delta de l’Argens et engage sans délai les études techniques (TATI) qui permettront de chiffrer leur coût et trouver les moyens d’actions (MAMI) en appliquant une juste clé de répartition des co-financements. Enfin, il fixera dès 2015 un calendrier opérationnel logique et efficace pour sauver l’activité économique et les emplois, permettre de vivre et travailler en sécurité dans la Basse Vallée.

II. Une vision prospective sur le long terme :

La plaine littorale du delta de l’Argens sera aussi exemplaire à l’échelle globale, c’est-à-dire sous l’angle de l’intérêt national. Ce caractère n’a pas échappé aux Cabinets des Ministres de l’Agriculture et de l’Ecologie qui ont successivement reçu les délégués de VIVA en présence de la Présidente de la “Commission développement durable” du Conseil Régional PACA et du Préfet du Var : Le delta de l’Argens est un territoire de près de 3 000 ha convoité par les promoteurs et objet de grandes ambitions de spéculations foncières dont les élus subissent évidemment une forte pression. Mais, chacun s’en voudrait d’y céder et le discours officiel proclame la double vocation agricole et touristique exclusive de ce “territoire en mutation exposé aux risques”. Un jury interministériel l’a remarqué parmi 5 territoires de grand intérêt qui ont été confiés en 2014 aux études prospectives d’un Atelier National dont le mandataire est le dernier “Grand Prix de l’Urbanisme”, M. Frédéric BONNET. VIVA est invitée, avec les élus et fonctionnaires de l’Etat, à la restitution des Ateliers Nationaux le 8 avril prochain à Paris. Ils indiqueront leur vision d’aménagement durable, à l’horizon 2030-2050, c’est-à-dire les pistes conseillées et les mesures de protection impératives de ces sites remarquables.

Dès lors, VIVA consultera largement pour que les citoyens s’expriment : “ *Que souhaitez-vous pour vos descendants en basse Vallée de l’Argens*” ? Un parc agricole protégé ? Un accueil modèle de tourisme pour tous ? Une Opération d’Intérêt National “*Eco-Delta*” ? Autant d’orientations possibles qui mobilisent notre intelligence collective.